



**ARRETE MUNICIPAL**  
**Restreignant et modifiant la circulation et le stationnement**  
**Lors d'une course cycliste**

Nous, Annie AVE, Le Maire de la Commune de **WASNES AU BAC**,  
VU le Code général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route, et notamment ses articles CRR411-29 et 411-30,  
Vu le Code pénal, et notamment son article Rr 25,  
Vu la Loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,  
Vu le décret n° 91-582 du 19 juin 1991 pris en application de la Loi précitée,  
Vu le décret n°92-757 du 3 août 1992 modifiant le code de la route,  
Vu l'arrêté du 26 août 1992 portant application du décret du 3 août 1992,  
Vu la demande du **Comité d'Organisation de l'épreuve cycliste « 4 jours de Dunkerque » qui se déroulera le jeudi 16 mai 2024**,  
Vu, l'intérêt général ;  
Considérant que pour faciliter le bon déroulement de cette épreuve il y a lieu de prendre les mesures nécessaires au maintien de l'ordre public.

**ARRETE**

**Article 1 :** Le jeudi 16 mai 2024 de 15h00 à 18h00 la circulation des véhicules sera interdite sur la rue des rôtisseries et R49 rue du pont rade vers la commune de Paillencourt 59295.

**Article 2 :** Le stationnement des véhicules sur la chaussée et trottoirs sera interdit sur toute la longueur des rues des rôtisseries et du pont rade. Les riverains sont invités à prendre toutes les dispositions pour sortir leurs véhicules du circuit avant 8 heures ce jour-là et ce jusque 18 heures 00.

**Article 3 :** La signalisation sera mise en place et entretenue par M.S.O Sécurité Course.

**Article 4 :** Amplification du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bouchain,
- Monsieur le Commandant du Service de Lutte contre l'incendie à Somain,
- Monsieur le Président de M S O sécurité course

Fait à Wasnes au Bac, le 14 mars 2024

Le Maire, Annie AVE